

Projets Pédagogiques en 1^{re} Année

CADRE OFFICIEL

La formation comprend 23 semaines d'enseignement théorique alternant avec 18 semaines de stages et 9 semaines de vacances.

Répartition des stages cliniques :

- * médecine - 4 semaines
- * chirurgie – 4 semaines
- * santé mentale ou psychiatrie – 4 semaines
- * santé publique – 4 semaines
- * gériatrie ou géronto-psychiatrie – 4 semaines

Chaque stage donne lieu à une évaluation notée (un rapport de stage inclus dans le dossier scolaire, sur 20 points)

Evaluation clinique : elle comporte 2 mises en situation professionnelle (MSP) qui se déroulent sur les lieux de stage.

Elle comprend :

- * l'exposé d'une démarche de soins (sur 10 points)
- * la réalisation de soins auprès des personnes (sur 10 points)
- * L'enseignement théorique : est constitué de 5 modules " fixes " et de modules " transversaux "

Evaluation théorique : 5 évaluations obligatoires sous forme de multi-questionnaires et de cas cliniques.

Chaque évaluation concerne le(s) module(s) fixe(s) étudié(s) ainsi que les modules transversaux associés.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe enseignante de 1^{ère} année est constituée d'un groupe de 4 à 5 formateurs.

Elle fonctionne de façon polyvalente avec l'intervention ponctuelle d'autres formateurs de l'Institut.

OBJECTIFS

Au terme de la 1^{ère} année, l'étudiant(e) doit :
Avoir découvert le milieu professionnel dans ses différentes dimensions et progressivement trouver sa place.

Avoir acquis la maîtrise de la démarche de soins

et être capable de la mettre en œuvre auprès de 2 personnes soignées.

Participer à la prise en charge et au projet de soin :

- des personnes atteintes de pathologies orthopédiques et rhumatologiques, cardiologiques et infectieuses
- des personnes âgées
- des personnes atteintes de troubles psychotiques.

en sachant mobiliser les connaissances nécessaires et dispenser des soins d'hygiène et de confort adaptés.

FORMATION THEORIQUE

Les modules fixes retenus pour la 1^{ère} année sont les suivants :

- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections traumatologiques et orthopédiques (60 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections cardio-vasculaires (60 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections infectieuses (80 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes atteintes de psychoses (100 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes âgées (80 heures)

Les modules transversaux :

Les 6 modules du programme présentant un caractère global et transversal sont tous abordés dès la 1^{ère} année ; leur contenu est réparti sur les 36 mois de formation.

Ils concernent :

- * Les sciences humaines
- * L'anatomie-physiologie-pharmacologie
- * Législation, éthique et déontologie, responsabilité, organisation du travail
- * Santé publique
- * Hygiène
- * Soins infirmiers

Le suivi pédagogique est assuré de façon collective et individuelle.

Sa particularité en 1^{ère} année consiste plus précisément en un suivi individuel avec un forma-

teur référent. Le référent de suivi pédagogique est un des enseignants de la 1^{ère} année. Il est le vis-à-vis privilégié de l'étudiant quant à son cursus de formation, son questionnement ses ressources, ses difficultés et ses absences. Il propose des entretiens formalisés et effectue le bilan individuel de formation en fin d'année.

pas aux exigences de la validation d'année. (cf. arrêté du 06 septembre 2001).

FORMATION CLINIQUE

Les stages : concernent les 5 disciplines du programme et sont échelonnés dans l'année.

Les objectifs institutionnels prévoient une progression dans le nombre de personnes soignées par l'étudiant(e) : 1 personne pour la 1^{ère} mise en situation professionnelle, 2 personnes pour la 2^{ème} mise en situation professionnelle

L'EVALUATION

Théorique : 5 contrôles écrits qui évaluent les modules étudiés (incluant modules fixes et transversaux).

Mise en situation professionnelle :

* Une première MSP formative, puis 2 notées dans l'année

* Les critères d'évaluation sont précisés sous la forme d'une grille et sont connus de l'étudiant(e).

Les stages : chacun d'entre eux donne lieu à une appréciation notée

ADMISSION EN 2^E ANNEE

Pour être admis en 2^{ème} année, l'étudiant doit obtenir un total de points au moins égal à 50/100 à l'ensemble des évaluations théoriques, une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux mises en situations professionnelles et une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des stages.

L'étudiant doit en outre ne pas avoir obtenu :

- plus de 2 notes inférieures à 10/20 aux évaluations théoriques, sans qu'aucune de celle-ci ne soit inférieure à 8/20

- de note inférieure à 8/20 à une mise en situation professionnelle

- plus de 2 notes inférieures à 8/20 en stage
Chaque étudiant(e) a la possibilité de bénéficier d'un rattrapage (une épreuve écrite en ce qui concerne l'évaluation théorique et une MSP en ce qui concerne les résultats de mise en situation professionnelle) lorsqu'il ne satisfait